

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

31 mai 2016

Statistiques de la circulation routière L'effet « Via sicura » sur les mesures prononcées en Valais

(IVS).- Les premières mesures préconisées par « Via sicura » sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2013 avec l'introduction de dispositions spécifiques aux chauffards, alors que le deuxième paquet de mesures, avec notamment le retrait de permis préventif en cas d'alcoolémie, est effectif depuis le 1^{er} juillet 2014. Ces nouvelles dispositions légales ont une influence sur les mesures administratives prononcées par le Service de la circulation routière et de la navigation. L'augmentation constante du parc de véhicules a également une forte incidence sur la gestion des examens de conduite, les retraits de permis ainsi que les contrôles techniques.

Le premier paquet des mesures préconisées par « Via sicura », avec l'introduction de dispositions spécifiques aux chauffards, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Quelque 19 conducteurs sont tombés sous le coup de ces dispositions cette année-là. Ce chiffre est resté stable avec 21 conducteurs en 2014 et 20 en 2015. Le deuxième paquet de mesures, avec notamment l'exigence d'une analyse de l'aptitude de tout conducteur qui circule au volant d'un véhicule avec un taux d'alcoolémie de 1.6‰ ou plus, est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2014, ce qui a entraîné une forte hausse des retraits de permis prononcés à titre préventif. Alors que l'on en comptait 193 en 2013, ce nombre a passé à 377 en 2014 et 591 en 2015.

Le parc des véhicules immatriculés dans le canton a encore progressé en 2015. Son augmentation est supérieure à l'évolution de la population et la densité de véhicules par habitant reste la plus forte du pays. Le 30 avril 2015, le nombre de voitures immatriculées en Valais se montait à 304'343. Il est ensuite passé à 310'421 unités au 30 avril 2016, ce qui représente une augmentation de 2%. On peut toutefois constater que la densité de véhicules diffère sensiblement d'une région à l'autre. Le Bas-Valais est la région qui a la plus forte densité de véhicules avec 968 véhicules pour 1000 habitants, suivie du centre avec 914 et du Haut-Valais avec 881 pour 1000 habitants. Le district qui compte le plus grand nombre de véhicules est celui de Sierre avec 42'600 véhicules, devant Monthey avec 41'400 véhicules et Martigny avec 40'600 véhicules. A l'opposé, on retrouve le district de Rarogne Oriental avec 2'900 véhicules derrière le district de Conches qui en compte 4'200 véhicules. En 2015, 90'185 véhicules ont été contrôlés par les experts, ce qui contribue au maintien du bon état général du parc valaisan.

Le nombre d'examens pour l'obtention du permis de conduire varie assez peu d'une année à l'autre. En 2015, ce sont 16'848 examens théoriques et pratiques qui ont été effectués, contre 16'767 en 2014. Le taux d'échec aux examens pratiques cat. B (voiture), s'est situé à 28% alors que pour les examens cat. A et A1 (motos) le taux s'élève à 27%. Ces taux sont légèrement plus bas que la moyenne nationale.

Les conducteurs de notre canton sont toujours plus âgés de sorte que le nombre de contrôles médicaux périodiques augmente chaque année. En 2015 16'110 certificats médicaux ont été délivrés pour des conducteurs âgés de plus de 70 ans. De nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2016 et le SCN a étroitement collaboré avec la Société médicale du Valais et le Groupement des opticiens valaisans pour préparer leur mise en œuvre.

Personnes de contact :

***Le conseiller d'Etat Oskar Freysinger, 079 777 11 97
Pierre-Joseph Udry, chef du SCN, 027 606 71 05
Bruno Abgottspon, adjoint au SCN, 027 606 71 09.***